

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 21 mars 2023**

Le mardi 21.03.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade (Présidence confiée à Mme MOREL-CAYE, 1^{ère} Adjointe, durant l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif 2022).

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme VIDAL Aurélie, LOUGE Monique.

Représentés : Mme BOULAY Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme IBRES Laetitia (par Mme TAURINES).

Excusée : Mme GARCIA Hélène.

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme AUREL Josie.

Délibération n° 28-2023.

Atlas de la Biodiversité Communale.

Signature de l'annexe annuelle 2023 à la convention-cadre avec Nature En Occitanie.

M. le Maire expose :

Lauréate de l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité en 2020, la Commune de Grenade est officiellement engagée dans la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) depuis le 11 mai 2021, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

L'objectif de l'ABC est de réaliser un inventaire du patrimoine naturel communal afin de mieux le protéger et le valoriser, mais aussi, tout au long de sa construction, de partager cette connaissance notamment à travers une communication régulière et par la mise en œuvre de formations ou d'animations.

Ce travail est principalement assuré par l'association Nature En Occitanie (NEO) via une convention-cadre conclue entre l'association et la Commune, et détaillant le projet et les engagements des parties. Cette convention est complétée par une annexe annuelle qui précise le programme d'action, le financement et les modalités de paiement.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'annexe 2023 jointe en annexe correspondant à la troisième et dernière année du projet.

Entendu l'exposé de M. le Maire

Vu la convention N° OFB/2020/1080 de subvention relative à l'Atlas de la Biodiversité Communale de la Commune de Grenade conclue entre la Commune de Grenade et l'établissement public à caractère administratif Office Français de la Biodiversité et ses annexes,

Vu la convention-cadre de partenariat pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale conclue le 11 mai 2021 entre la Commune de Grenade et l'association Nature En Occitanie,

Vu le projet d'annexe annuelle à cette même convention précisant le programme d'action, les financements et les modalités de paiement pour l'année 2023 ci-joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve l'annexe annuelle 2023** à la convention-cadre de partenariat conclue entre la Commune de Grenade et l'association Nature En Occitanie en vue de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale, telle que présentée et telle que jointe en annexe,
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite annexe annuelle 2023,**
- **s'engage à prévoir les crédits nécessaires** au budget de la Commune.

Le Secrétaire,

Josie AUREL

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20230321-28-2023-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 23/03/2023



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul DELMAS,



**ANNEXE ANNUELLE A LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT
pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale**

COMMUNE DE GRENADE/ NATURE EN OCCITANIE

Entre les soussignés :

La **Commune de Grenade** représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2023, désignée ci-après par le terme « La Commune »,

d'une part,

L'**association Nature En Occitanie**, dont le siège social est situé 14, rue de Tivoli à TOULOUSE, représentée par Marc Senouque, administrateur référent du pôle « animation territoriale »

et ci-après désignées par le terme « L'association »

d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE.

En 2020, la Commune sollicite Nature En Occitanie pour être accompagnée techniquement et administrativement pour mener à bien son souhait de candidater à l'Appel à projets de l'Office Français pour la Biodiversité « Atlas de la Biodiversité Communale ».

La commune de Grenade, lauréate de cet appel à projet en novembre 2020, a consolidé cette collaboration par la signature d'une convention cadre de partenariat avec l'association en date du 11 mai 2021, engageant conjointement les deux parties pour la réalisation de cet ABC, jusqu'au 31 décembre 2023.

Ceci étant exposé il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE CETTE ANNEXE

La présente annexe fixe, conformément à l'article VIII de la convention cadre de partenariat décrite en préambule, les conditions d'engagement annuelles des deux parties, c'est-à-dire le programme d'actions, le financement et les modalités de paiement de la subvention.

Article 2 : CONTENU PREVISIONNEL

Responsable de l'action pour l'association : Lise Lecroq, chargée d'études Animation Territoriale

Responsable de l'action pour la commune :

Laetitia IBRES, élue référente

Christine LAMOULIATTE, directrice générale des services

Christine LAMOULIATTE, chef de projet – manager de ville

Accusé de réception en préfecture
031-211032623-2023-0218-2023-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Le partenariat pour l'année 2023 est détaillé comme suit dans le projet ABC :

Commune de Grenade	2023			
	Chargé de mission (jours)	Chargé de mission (450 €/jr)	Bénévolat valorisé (jours)	Bénévolat valorisé (74€/jr)
0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuvre de l'ABC				
Gestion de projet, coordination équipe	1	450		
Suivi de la convention (coordination générale, suivi de projets, comité de pilotage...)	1,5	675		
sous-total action 0	2,5	1125		
1 - Inventaire de la biodiversité				
Synthese et analyse données disponibles	1	450		
Inventaires faunistiques et floristiques			10	740
Animation/intégration de l'inventaire citoyen	0,5	225	5	370
sous-total action 1	1,5	675	15	1110
2 - Cartographie/ Diagnostic / analyse				
Cartographie des habitats naturels et semi naturels (géomaticien)	1,5	675		
Définition des enjeux écologiques par espèce et par milieu (naturalistes)	4	1800	1	74
Cartographie des enjeux (géomaticien)	1	450		
Synthèse et rédaction de fiches actions (préconisations de gestion, "fiches biodiversité")	4	1800		
Rédaction du rapport Atlas de la Biodiversité Communale	4	1800	4	296
Outil de restitution en ligne sur le site Internet de la commune, le site http://abc.naturefrance.fr	0,5	225		
sous-total action 2	15	6750	5	370
3 - Animation				
Soirée publique de présentation puis de restitution du projet d'ABC	2	900	2	148
Mise en place d'un inventaire participatif à destination des habitants (ciblé sur une espèces/un groupe d'espèces)	0,5	225	5	370
<i>Sorties nature (Nuit de la chouette, Nuit Chiro, Fréq. grenouille...), loto de la biodiversité</i>	1,5	675		
Rédaction d'article pour le bulletin municipal trimestriel et le compte facebook de la commune de Grenade	4	1800		
Conférence sur la biodiversité communale / Exposition photo / Autre	1,5	675	2	148
Interventions information/sensibilisation avec l'école /ALAE	2	900		
Rédaction d'un livret grand public (vulgarisation de l'ABC)	6	2700		
Accompagnement et suivi des actions des services techniques (révision PLU)	2	900		
sous-total action 3	19,5	8775	9	666
Total	38,5	17325	29	2146
			19471	

Article 3 – DELAI ET CALENDRIER

Les parties s'engagent à respecter les délais de réalisation de chacune des étapes du projet

Accusé de réception en préfecture
03140432620230321262023
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Description de l'action	2023			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Communication (Presse, BM, Site Internet, FB)	X	X	X	X
Conférences sur la biodiversité communale		X		
Accompagnement des élus dans la prise en compte de la biodiversité (conseils techniques, participation à des réunions espaces verts, formation des agents, participation PLU...)	?	?	?	?
Interventions, information, sensibilisation avec écoles et ALAE		X	X	
Rédaction d'un livret grand public			X	X
Soirée publique de restitution du projet ABC				X
Inventaire				
Mise en place d'un inventaire participatif à destination des habitants	X	X	X	X
Inventaire de la biodiversité - Synthèse et analyse des données disponibles			X	X
Cartographie, diagnostic, analyse				
cartographie des habitats naturels et semi naturels (géomaticien)			X	X
Définition des enjeux écologiques par espèces et par milieu (naturaliste)			X	X
Cartographie des enjeux			X	X
Synthèse et rédaction de fiches actions			X	X
Rédaction du rapport Atlas de la Biodiversité Communale				X
Outil de restitution en ligne sur le site internet				X

Article 4 : FINANCEMENT

La commune de Grenade contribue financièrement pour un montant de **Dix-sept mille trois-cent vingt-cinq euros (17 325€)**. **Montant estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention annuelle, correspondant à un forfait 450 € HT par journée d'accompagnement par un chargé de mission (ici 38,5 jours)**. La partie de bénévolat valorisé apportée par l'association correspond à 74 € par journée d'accompagnement (29 jours), soit ici 2 146 €.

Article 5 – MODALITE DE PAIEMENT

La commune de Grenade procédera au versement de la rétribution financière à hauteur de 25% de la contribution définie dans l'article 4 à la fin de chaque trimestre, **soit 4 331.25€ (25% de 17 325€)**, sur présentation d'une facture d'acompte. La commune fournira un certificat administratif attestant de la réalisation des missions prévues au calendrier. Le versement correspondant au 4ème trimestre et solde sera conditionné à la remise du rapport annuel et du bilan financier.

Article 6 - COMMUNICATION

Lors des événements ou des publications rassemblant l'association et la commune, ces dernières s'engagent réciproquement à citer ce partenariat et à faire figurer leurs logos sur les documents de communication.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Fait le,2023,

Monsieur Jean-Paul DELMAS
Maire de la commune de Grenade

Marc Senouque,
Administrateur référent du pôle « Animation territoriale » de Nature En Occitanie